



Municipalité de Havre-Saint-Pierre

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
HAVRE-SAINT-PIERRE

RÈGLEMENT N° 301

« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 297 – RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a adopté le 7 juillet 2014 le règlement n° 297 intitulé « Règlement sur les permis et certificats »;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun d'amender ledit règlement pour modifier le prix du permis de lotissement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Sylvia Vigneault pour la présentation du présent règlement lors de la séance du 3 novembre 2014.

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE HAVRE-SAINT-PIERRE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. PRÉAMBULE :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. BUT DU RÈGLEMENT :

Le but du présent règlement est de modifier l'article suivant :

CHAPITRE VI

Article 66 PERMIS DE LOTISSEMENT

« Le tarif exigé lors de la demande de tout permis de lotissement est établi à 20, \$ par lot ».

3. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

- AVIS DE MOTION DONNÉ le 6 octobre 2014
- ADOPTION 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT 3 novembre 2014
- ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION le 19 novembre 2014
- ADOPTION 2^E PROJET DE RÈGLEMENT APRÈS CONSULTATION le 1^{er} décembre 2014
- AVIS PUBLIC DE LA PROCÉDURE D'APPROBATION DES PERSONNES HABLES À VOTER le 4 décembre 2014

Règlement n° 301

- **ADOPTION DU RÈGLEMENT** le 12 janvier 2015
- **APPROBATION DE LA MRC DE MINGANIE** le 17 mars 2015
- **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT** le 17 mars 2015
- **AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR** le 26 mars 2015

(signé) Berchmans Boudreau, maire

(signé) Thérèse Coquelin, directrice générale